

Webinaire ATEE « Décret tertiaire »

Point d'étape sur les modalités d'application envisagées au CD31



Conseil départemental de la Haute-Garonne

Patrimoine immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de biens: environ 390 ▪ Surface: 780 000 m2 tous sites confondus 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments: 260 ▪ Surface: 700 000 m2 tous bâtiments confondus ▪ Consommation Gaz-Electricité (année 2020): 65 GWef ▪ Facture énergétique Gaz-Electricité (année 2020): 5,6 M€ ▪ 1700 points de mesure (capteurs de suivi énergétique) sur 160 bâtiments de plus de 400 m2 		
Répartition	▪ Hôtel du département (Toulouse)	1 site	51 000 m2
	▪ Collèges	98 sites	565 000 m2
	▪ Maisons des solidarités (MDS), centres annexes médicaux-sociaux, DTS,...	90 sites	45 000 m2
	▪ Parc technique, centres d'exploitation de la Direction des Routes,...	67 sites	46 000 m2
	▪ Centre administratif St-Gaudens, laboratoire départemental EVA31, Médiathèque départementale, Archives départementales, etc...	8 sites	29 000 m2
	▪ Autres biens: bâtiments culturels, stations d'alerte, CLER, gare routière, IUFM, Château de Laréole, etc...	127 sites	97 000 m2

Actions déjà engagées	
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'un marché d'AMO pour la mise en œuvre de marchés de télé-suivi des consommations et de marchés d'exploitation chauffage-ventilation-climatisation
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'audits techniques des installations CVC pour les sites de plus de 400m²
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'un marché « accord-cadre à bons de commande » pour la mise en place d'un système de télé-suivi en temps réel des variables de génie climatique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de l'outil de monitoring énergétique (version complète et individuelle par site)
Période 2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement de l'outil de monitoring ▪ Poursuite de l'installation de nouveaux matériels sur les bâtiments récemment livrés ou choix d'export de données horodatées via points GTC (en cours d'évaluation)



Comment compléter cet outil de supervision évolutif pour en faire un outil de planification ?

Actions privilégiées à venir	
A compter de 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle fonctionnalité « décret tertiaire » de l'outil de monitoring énergétique ▪ Fiche d'état batimentaire ▪ Suivi de plans d'actions ▪ Automatisation du transfert de données vers OPERAT via API

Données de collecte du portail de suivi énergétique

Fournisseurs d'énergie	<ul style="list-style-type: none">▪ Factures depuis 2015
Distributeurs d'énergie	<ul style="list-style-type: none">▪ ENEDIS▪ GRDF (en cours de déploiement)▪ Concessionnaires eau potable (en cours)
Capteurs et compteurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Sondes de contact (départ chaudières, bouclage ECS)▪ Pincés ampérométriques (CTA, VRV, PAC,...)▪ Sondes d'ambiance (intérieures, extérieures)▪ Compteurs d'énergie▪ Compteurs d'eau, fioul, propane,...



Exploitation des données

Agrégation et consolidation des données	
Gestion des alarmes	<ul style="list-style-type: none">▪ Réactivité, confort des occupants
Benchmark, analyses et rapports	<ul style="list-style-type: none">▪ Suivi temporel de la performance énergétique par ensemble fonctionnel et géographique
Optimisations	<ul style="list-style-type: none">▪ Actions de Performance Energétique▪ Lien avec les marchés d'exploitation/ maintenance CVC P2-P3
Sensibilisation des gestionnaires de sites et communication	

Actions à venir

Méthode envisagée du suivi des objectifs du décret tertiaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Contrôle du taux de complétude de données et de la fiabilité de la collecte automatisée▪ Renfort de la base patrimoniale existante (fiches « bâtiment ») qui doit permettre:<ul style="list-style-type: none">➤ De catégoriser des groupes homogènes de bâtiments plus ou moins énergivores sur lesquels des travaux seront nécessaires➤ D'élaborer des plans d'actions cohérents et optimisés pour atteindre les objectifs (niveaux de réhabilitation selon temps de retour et potentiels d'économie),➤ De constituer le support des données patrimoniales obligatoires (et techniques facultatives) vers OPERAT▪ Détermination des intensités d'usage pour moduler,▪ Détermination des années référence par bâtiment (aide d'algorithme de détermination automatique),▪ Transfert automatisé de données vers OPERAT
Stratégie patrimoniale et approche opérationnelle	<ul style="list-style-type: none">▪ Complément de données par audits énergétiques sur certains bâtiments si nécessaire▪ Elaboration d'un PPI Energie pour une meilleure planification des investissements▪ Définition des programmes des travaux et de leur mode de financement▪ Marché AMO CPE et commissionnement▪ Etude interne sur opportunité de mise en œuvre d'un MGPE

Autres actions à venir (hors décret tertiaire)

Poursuite de l'intégration de la télé-relève avec les distributeurs d'énergie

Choix des GTC communicantes en lien avec le télé-suivi, ajout de matériel pour le PV en toiture